

21520040300107

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES de BOURBONNE LES BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL  
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ANNEE 2018

## SOMMAIRE

**I. Informations générales**

p.2 Modalités de vote du budget

**II. Présentation générale du budget**

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

**III. Vote du budget**

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.15	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.23	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.24	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.25	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.26	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.27	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.30	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.31	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.32	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp	X	
p.33	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv	X	
p.34	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.35	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.36	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.37	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.38	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.39	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Ent	X	
p.40	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorti	X	
p.41	A10 - Etat des travaux en régie	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.51	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.53	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.54	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.55	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.56	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.57	D - Arrêté et signatures	X	

**I - INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau de l'article pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 281 639,95	G 381 190,17	G-A 99 550,22
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 103 766,37	H 131 951,84	H-B 28 185,47

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 29 815,49 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 385 406,32	Q= G+H+I+J 542 957,50	=Q-P 157 551,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 7 866,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 7 866,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 281 639,95	= G+I+K 381 190,17	99 550,22
	Section d'investissement	= B+D+F 111 632,37	= H+J+L 161 767,33	50 134,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 393 272,32	= G+H+I+J+K+L 542 957,50	149 685,18

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

3

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

A1

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 7 866,00	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	7 866,00	0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	84 944,44	71 698,00	1 247,57	0,00	11 998,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00	96 512,98	0,00	0,00	8 487,02
014	Atténuations de produits	48 729,00	48 729,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	2 714,47	0,00	0,00	2 285,53
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>243 673,44</b>	<b>219 654,45</b>	<b>1 247,57</b>	<b>0,00</b>	<b>22 771,42</b>
66	Charges financières	7 948,14	6 198,08	1 417,46	0,00	332,60
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	460,59	0,00	0,00	1 539,41
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	19 021,62				
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>272 643,20</b>	<b>226 313,12</b>	<b>2 665,03</b>	<b>0,00</b>	<b>43 665,05</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	52 661,80	52 661,80			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>52 661,80</b>	<b>52 661,80</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>325 305,00</b>	<b>278 974,92</b>	<b>2 665,03</b>	<b>0,00</b>	<b>43 665,05</b>
	<b>Pour information</b>					
	<b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2017</b>	<b>0,00</b>				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	321 400,00	376 880,82	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	256,74	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>321 400,00</b>	<b>377 137,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	147,61	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>321 400,00</b>	<b>377 285,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	3 905,00	3 905,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>3 905,00</b>	<b>3 905,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>325 305,00</b>	<b>381 190,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>					
	<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2017</b>	<b>0,00</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Affiché le 21/03/2019

CA 2018

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	4 496,04	7 866,00	7 837,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 071,91	0,00	0,00	22 071,91
	Total des opérations d'équipement	40 943,04	37 517,95	0,00	3 425,09
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>96 014,95</b>	<b>42 013,99</b>	<b>7 866,00</b>	<b>46 134,96</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 847,38	57 847,38	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>57 847,38</b>	<b>57 847,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>153 862,33</b>	<b>99 861,37</b>	<b>7 866,00</b>	<b>46 134,96</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	3 905,00	3 905,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 905,00</b>	<b>3 905,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>157 767,33</b>	<b>103 766,37</b>	<b>7 866,00</b>	<b>46 134,96</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2017</b>	<b>0,00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 577,00	6 577,00	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	68 713,04	68 713,04	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>75 290,04</b>	<b>79 290,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>75 290,04</b>	<b>79 290,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	52 661,80	52 661,80	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>52 661,80</b>	<b>52 661,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>127 951,84</b>	<b>131 951,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	<b>29 815,49</b>			
	<b>R001 Excédent d'investissement reporté de 2017</b>	<b>29 815,49</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	72 945,57		72 945,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	96 512,98		96 512,98
014	Atténuations de produits	48 729,00		48 729,00
65	Autres charges de gestion courante	2 714,47		2 714,47
66	Charges financières	7 615,54	0,00	7 615,54
67	Charges exceptionnelles	460,59	0,00	460,59
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	52 661,80	52 661,80
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>228 978,15</b>	<b>52 661,80</b>	<b>281 639,95</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2017

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

281 639,95

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 905,00	3 905,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	57 847,38	0,00	57 847,38
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	37 517,95		37 517,95
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 496,04	0,00	4 496,04
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>99 861,37</b>	<b>3 905,00</b>	<b>103 766,37</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2017

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

103 766,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	376 880,82		376 880,82
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	256,74		256,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	147,61	3 905,00	4 052,61
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>377 285,17</b>	<b>3 905,00</b>	<b>381 190,17</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2017	0,00
-----------------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>381 190,17</b>
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	6 577,00	0,00	6 577,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	4 000,00
28	Amortissements des immobilisations		52 661,80	52 661,80
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>10 577,00</b>	<b>52 661,80</b>	<b>63 238,80</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2017	29 815,49
-------------------------------------------------	-----------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	68 713,04
---------------------------	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>161 767,33</b>
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>84 944,44</b>	<b>71 698,00</b>	<b>1 247,57</b>	<b>0,00</b>	<b>11 998,87</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	25 000,00	24 555,31	1 247,57	0,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 500,00	5 567,44	0,00	0,00	1 932,56
6064	Fournitures administratives	1 524,49	1 524,49	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	4 000,00	4 322,40	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 000,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	4 500,00	4 434,00	0,00	0,00	66,00
61523	Entretien et réparations réseaux	2 000,00	1 134,62	0,00	0,00	865,38
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	5 500,00	1 432,02	0,00	0,00	4 067,98
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	0,00	5 559,30	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 524,49	1 524,49	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 995,46	0,00	0,00	0,00	7 995,46
618	Divers	3 500,00	3 337,63	0,00	0,00	162,37
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	299,21	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00	1 728,09	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 000,00	14 719,00	0,00	0,00	2 281,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>105 000,00</b>	<b>96 512,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 487,02</b>
6410	Rémunérations du personnel	75 000,00	71 927,62	0,00	0,00	3 072,38
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 000,00	24 585,36	0,00	0,00	5 414,64
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>48 729,00</b>	<b>48 729,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine	48 729,00	48 729,00	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 714,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 285,53</b>
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	2 108,74	0,00	0,00	1 891,26
6542	Créances éteintes	1 000,00	605,73	0,00	0,00	394,27
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>243 673,44</b>	<b>219 654,45</b>	<b>1 247,57</b>	<b>0,00</b>	<b>22 771,42</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(5)</b>	<b>7 948,14</b>	<b>6 198,08</b>	<b>1 417,46</b>	<b>0,00</b>	<b>332,60</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 516,00	6 515,27	0,00	0,00	0,73
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 432,14	-317,19	1 417,46	0,00	331,87
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>460,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 539,41</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	460,59	0,00	0,00	1 539,41
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>19 021,62</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>272 643,20</b>	<b>226 313,12</b>	<b>2 665,03</b>	<b>0,00</b>	<b>43 665,05</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	52 661,80	52 661,80			0,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	52 661,80	52 661,80			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>52 661,80</b>	<b>52 661,80</b>			<b>0,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>52 661,80</b>	<b>52 661,80</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>325 305,00</b>	<b>278 974,92</b>	<b>2 665,03</b>	<b>0,00</b>	<b>43 665,05</b>

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2017	0,00
------------------------------------------------------------------	------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 417,46
Montant de l'exercice 2017	317,19
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	1 100,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de se	321 400,00	376 880,82	0,00	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	230 000,00	271 161,64	0,00	0,00	0,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	40 000,00	45 704,73	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	50 000,00	59 185,00	0,00	0,00	0,00
7071	Compteurs	900,00	87,70	0,00	0,00	812,30
7078	Autres marchandises	500,00	741,75	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	subventions et participations des collectivités t	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	256,74	0,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	256,74	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>321 400,00</b>	<b>377 137,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	147,61	0,00	0,00	0,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gesti	0,00	147,60	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>321 400,00</b>	<b>377 285,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	3 905,00	3 905,00			0,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	3 905,00	3 905,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 905,00</b>	<b>3 905,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>325 305,00</b>	<b>381 190,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2017			0,00			

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	4 496,04	7 866,00	7 637,96
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	4 496,04	7 866,00	7 637,96
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	22 071,91	0,00	0,00	22 071,91
2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 071,91	0,00	0,00	22 071,91
	Opérations d'équipement n° 1702 (3)	40 943,04	37 517,95	0,00	3 425,09
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>96 014,95</b>	<b>42 013,99</b>	<b>7 866,00</b>	<b>46 134,96</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	57 847,38	57 847,38		0,00
1641	Emprunts en euros	57 847,38	57 847,38		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>57 847,38</b>	<b>57 847,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>153 862,33</b>	<b>99 861,37</b>	<b>7 866,00</b>	<b>46 134,96</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	3 905,00	3 905,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	3 905,00	3 905,00		0,00
1391	Subventions d'équipement	3 905,00	3 905,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 905,00</b>	<b>3 905,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>157 767,33</b>	<b>103 766,37</b>	<b>7 866,00</b>	<b>46 134,96</b>
	<b>Pour information</b> D001 Déficit d'investissement reporté de 2017				<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 290,04	75 290,04	0,00	0,00
10222	FCTVA	6 577,00	6 577,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	68 713,04	68 713,04	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur des collectivités publiques	0,00	4 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>75 290,04</b>	<b>79 290,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>75 290,04</b>	<b>79 290,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	52 661,80	52 661,80		0,00
2803	Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'inserti	292,00	292,00		0,00
2813	Constructions	432,00	432,00		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	48 687,92	48 687,92		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	3 249,88	3 249,88		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>52 661,80</b>	<b>52 661,80</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>52 661,80</b>	<b>52 661,80</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>127 951,84</b>	<b>131 951,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b> R001 Excédent d'investissement reporté de 2017			29 815,49		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1702 (1)

LIBELLE : AEP VILLARS

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
<b>DEPENSES</b>		40 943,04	<sup>A</sup> 37 517,95	0,00	3 425,09	<sup>B</sup> 142 506,91
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 943,04	37 517,95	0,00	3 425,09	142 506,91
2315	Installations, matériel et outillage technique	40 943,04	37 517,95	0,00	3 425,09	142 506,91

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2017)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	<sup>C</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>D</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-37 517,95	D-B	-142 506,91

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.





## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					784 488,03									
1641 Emprunts en euros (total)					784 488,03									
5012116901a001	Société C.L.F.	16/12/1998		01/03/1999	304 898,03 F	F		5,0	5,0		A	X	N	A-1
927543	Agence CAISSE REGIONALE DE CREDIT	30/11/2004		28/02/2005	100 000,00 F	F		3,95	3,95		T	C	N	A-1
000015223388	Société ORCA PRELEVEMENTS	29/12/2010		29/03/2011	40 000,00 F	F		2,62	2,62		T	X	N	A-1
00000276322	Société ORCA PRELEVEMENTS	18/12/2012		22/03/2013	50 000,00 F	F		3,56	4,19969		T	X	N	A-1
MON502360EUR/05	SA la banque postale	06/01/2015		01/05/2015	150 000,00 F	F		1,75	2,17821		T	X	N	A-1
5173970	CAISSE DES DEPOTS	18/01/2017		01/02/2018	69 795,00 F	F		1,5	1,5007		A	X	N	A-1
5173971	CAISSE DES DEPOTS	18/01/2017		01/08/2017	69 795,00 F	F		1,69	1,69596		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					784 488,03									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF



## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13) au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>										
1641 Emprunts en euros (total)										
5012116901a001		0,00		265 273,48				57 847,38	6 515,27	0,00
927543	N	0,00		265 273,48				57 847,38	6 515,27	0,00
00001522388	N	0,00		0,00	0,00	F	5,0	22 252,39	1 112,62	0,00
00000276322	N	0,00		6 866,48	0,82	F	3,95	6 866,88	427,91	0,00
MON502360EUR/05	N	0,00		8 856,59	2,00	F	2,82	4 257,88	302,00	0,00
5173970	N	0,00		22 146,28	4,00	F	4,19969	5 063,12	901,56	0,00
5173971	N	0,00		93 750,00	6,17	F	2,17821	15 000,00	1 804,89	0,00
<b>Total général</b>		0,00		67 473,37	23,17	F	1,5007	2 321,63	827,65	0,00
		0,00		66 380,76	23,42	F	1,65566	2 285,68	1 138,94	0,00
		0,00		265 273,48				57 847,38	6 515,27	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20180314-CABAE18-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (de 1 à 6)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
Multiplicateur jusqu'à 5														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
								Nombre de produits
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)		6						
		100,00%						
		265 273,48						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier								
(C) Option d'échange (swaption)								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5								
(F) Autres types de structures								

(1) Cette annexe retraçait le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Total												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, trnne), (swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

IV - ANNEXES

IV  
A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)			
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10\*5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

IV

A1.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il s'agit de retracer.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.  
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il s'agit de refinancer.  
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts régies à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
 Reçu en préfecture le 21/03/2019  
 Affiché le 21/03/2019  
 ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Type de taux (3)	Taux act. (4)	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux act. (4)	Contrat initial			Contrat renégocié (5)	Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
 Reçu en préfecture le 21/03/2019  
 Affiché le 21/03/2019  
  
 ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

Service  
Secrétariat

EAU

CA 2018

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

BORDEREAU

CA 2018

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

EAU  
ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			18/11/1994
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	213 Constructions	30	18/11/1994
Linéaire	2156 Matériel spécifique d'exploitation	40	18/11/1994
Linéaire	2156 Matériel spécifique d'exploitation	40	18/11/1994
Linéaire	218 Autres immobilisations corporelles	15	18/11/1994
Linéaire	276* Autres créances immobilisées	0	18/11/1994

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID: 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

**A3.1**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

Bonjour  
Levraut  
CA 2018

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

CAU  
ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

**A3.2**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Envoyé le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**A4.1**

**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>61 752.38</b>	<b>61 752.38</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>57 847.38</b>	<b>57 847.38</b>
1641	Emprunts en euros	57 847.38	57 847.38
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>3 905.00</b>	<b>3 905.00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 905.00	3 905.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>61 752,38</b>	<b>7 866,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 618,38</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Envoyé en préfecture le 21/03/2019



ID : 052-245200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'ANNÉE 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>59 238.80</b>	<b>III 63 238.80</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		6 577.00	10 577.00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	6 577.00	6 577.00
2763	Autres immobilisations financières	0.00	4 000.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		52 661.80	52 661.80
2803	Amortissement des immobilisations	292.00	292.00
2813	Amortissement des immobilisations	432.00	432.00
28156	Amortissement des immobilisations	48 687.92	48 687.92
2818	Amortissement des immobilisations	3 249.88	3 249.88
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	63 238.80	0.00	29 815.49	68 713,04	161 767,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 69 618,38
Ressources propres disponibles	IV 161 767,33
Solde	V = IV - II (3) + 92 148.95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.1.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Eau (1)

## A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
67	Charges exceptionnelles	422,51	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de s	376 693,84
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	422,51	7011	Ventes d'eau	271 039,24
			701241	Redevance pour pollution d'origine domestiq	45 675,15
			7068	Autres prestations de services	59 150,00
			7071	Compteurs	87,70
			7078	Autres marchandises	741,75
			77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>147,61</b>
			771	Produits exceptionnels sur opérations de ges	147,60
			778	Autres produits exceptionnels	0,01
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>422,51</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>376 841,45</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>422,51</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>376 841,45</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.1.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Eau (1)

## A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
			10	Dotations, fonds divers et réserves	6 577,00
			10222	FCTVA	6 577,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>6 577,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>R001 (4)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>6 577,00</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D002 (5)			R002 (5)	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrite en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b>	
<b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D001 (4)			R001 (4)	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

CA 2018

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'ÉAO

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

### A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU	CA	2018
------------------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A7

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Cumul des réalisations au 31/12/N	Sur l'exercice		
				Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler
	<b>DEPENSES (a)</b>					
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
	<b>RECETTES (b)</b>					
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
 Reçu en préfecture le 21/03/2019  
 Affiché le 21/03/2019  
 ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**A8.1**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES**

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>				
03/01/2018	Aménagement de la rue Walferdin	688,20	0,00	40
14/06/2018	Changement d'un poteau incendie	960,00	0,00	10
13/09/2018	Renforcement du réseau d'eau potable " rue de la cure , rue viei	36 797,95	0,00	
02/10/2018	Renforcement du réseau d'eau potable " rue de la cure , rue viei	720,00	0,00	
18/10/2018	Changement des pompe d'adduction de villars et de la pompe 1000m	4 496,04	0,00	10
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>43 662,19</b>	<b>0.00</b>	

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20190314-CABAE48-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**A8.2**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES**

**ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Divers</b>							
01/01/2018	emprunt proratisé assainissement	19 267,87		0,00	19 267,87	19 267,87	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 267,87</b>					<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
 Reçu en préfecture le 21/03/2019  
 Affiché le 21/03/2019  
 ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES**

**A9.1**

**ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Archivé le 21/03/2019

ID : 052-215290403-20190314-GABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**A9.2**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES**

**ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00		0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Article le 21/03/2019

2018

ID: 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)**

**A10**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>377 285,17</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation</b>	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
 Reçu en préfecture le 21/03/2019  
 Affiché le 21/03/2019  
 ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C+D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 377 285,17</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

CA 2018

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

EAU

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

**B1.3**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

EAU

Reçu  
CA

2018

ID : 052-215266403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

**B1.4**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU	CA	2018
------------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
Reçu en préfecture le 21/03/2019  
Affiché le 21/03/2019  
ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

CA 2018

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID: 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

**B1.6**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

FAU

CA

2018

ID : 052-245200403-20190314-CABAE48-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

**B1.7**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

CA 2018

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

EAU

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B2.1**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagés et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

Affiché le 21/03/2019

ID: 062-215200403-20190314-CABAE18-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B2.2**

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU	CA	2018
------------------------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/18/05/00102/IC du 23 mars 1986. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 30% (quotité de travail = 30%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2018

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Moût du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1ère alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\*: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\*: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\*: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'étus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres\*" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés\*").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris en fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 95-1148 du 20 octobre 1995.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

Reçu en préfecture

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

#### IV - ANNEXES

<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>IV C1.2</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 052-245200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

**C2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

**C3**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)



Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 052-245200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

**IV - ANNEXES**

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS  
ANNEXES  
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité  
morale)**

C4

**1 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	325 305.00	281 639.95	0.00	281 639,95
RECETTES	325 305.00	381 190.17	0.00	381 190,17
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	157 767.33	103 766.37	7 866.00	111 632,37
RECETTES	157 767.33	161 767.33	0.00	161 767,33

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	325 305.00	281 639.95	0.00	281 639,95
RECETTES	325 305.00	381 190.17	0.00	381 190,17
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	157 767.33	103 766.37	7 866.00	111 632,37
RECETTES	157 767.33	161 767.33	0.00	161 767,33
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	<b>483 072,33</b>	<b>385 406,32</b>	<b>7 866,00</b>	<b>393 272,32</b>
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	<b>483 072,33</b>	<b>542 957,50</b>	<b>0,00</b>	<b>542 957,50</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'AFIC

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par *Christian TROISGROS*  
 A Bourbonne-les-Bains, le *14/03/2019*



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
 A Bourbonne-les-Bains, le *14/03/2019*

Nombre de membres en exercice : *19*  
 Nombre de membres présents : *16*  
 Nombre de suffrages exprimés : *18*  
 VOTES : Pour : *18*  
 Contre : *0*  
 Abstention : *0*

Date de convocation : 08/03/2019

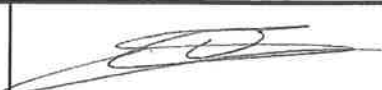




Les membres du Conseil Municipal,

PERRIOT Elie	
BEAU Emilie	
TROISGROS Christian	
MERCIER Mairie-France	
GOURLOT Christiane	
BREYER Patrick	
CARBILLET Bernadette	
DENIS Jean-Mairie	
AARNINK Antoine	
THIVET Catherine	
LADRANGE Olivier	
ANDRE Delphine	
HUGUENOT Lydia	

Envoyé en préfecture le 21/03/2019  
 Recu en préfecture le 21/03/2019  
 Affiché le 21/03/2019  
 ID : 052-215200403-20190314-CABAE18-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES  
 ARRETE ET SIGNATURES

CORNU Damien	
MOLTER Amélie	
HUGUENIN Jean-Marie	
PERRIN-DEROCHE Ludivine	
RICHARD-BRICE Dominique	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/03/19, et de la publication le .....

Bourbonne les Bains le 21/03/19

Maire  
  
 Adèle Wokosot

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par Monsieur Christian TROISGROS  
 A Bourbonne-les-Bains, le 14/03/2019



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
 A Bourbonne-les-Bains, le 14/03/2019






Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 16  
 Nombre de suffrages exprimés : 18  
 VOTES : Pour : 18  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation : 08/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

PERRIOT Elie	
BEAU Emilie	
TROISGROS Christian	
MERCIER Mairie-France	
GOURLOT Christiane	
BREYER Patrick	
CARBILLET Bernadette	
DENIS Jean-Mairie	
AARNINK Antoine	
THIVET Catherine	
LADRANGE Olivier	
ANDRE Delphine	
HUGUENOT Lydia	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

CORNU Damien	
MOLTER Amélie	
HUGUENIN Jean-Marie	
PERRIN-DEROUCHE Ludivine	
RICHARD-BRICE Dominique	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/03/19, et de la publication le .....

A Bourbonne les Bains le 21/03/19

